

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de la pêche

**ARRÊTÉ** du 27 AOUT 2008

modifiant l'arrêté du 21 décembre 2004 portant nomination à la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2004 modifié, portant nomination à la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er**

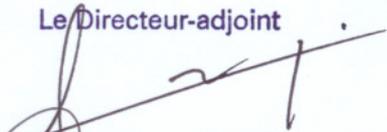
Messieurs Christophe SOULIS et Arnaud TACHON sont nommés respectivement membre titulaire et membre suppléant de la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture, en qualité de représentants des Jeunes Agriculteurs (JA), en remplacement de Messieurs François MERY et Jocelyn JONCOUR.

**ARTICLE 2**

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 27 AOUT 2008

Le Directeur-adjoint



Philippe AUZARY